



## **Rapport 29 LEC** **publié en 2023 concernant l'exercice 2022**

### **A. Démarche générale de BREEGA sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

#### *A.1. Résumé de la démarche*

Breega s'est toujours engagée à avoir un impact positif sur la société. Depuis sa création, l'entreprise participe activement à des activités caritatives, faisant don d'une partie de ses bénéfices pour soutenir diverses causes. En outre, l'engagement de Breega en faveur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) va au-delà des simples dons caritatifs.

En 2019, Breega a adopté une approche 360 de l'ESG, qui implique l'intégration des considérations ESG dans chaque aspect de son processus d'investissement. Cette approche reflète la conviction de l'entreprise que les facteurs ESG sont essentiels à la réussite à long terme des entreprises de son portefeuille et de la société dans son ensemble.

L'engagement de Breega en matière d'ESG se reflète dans chaque décision d'investissement. Nous investissons dans des entreprises qui ont un impact positif sur la société et l'environnement, qui promeuvent des pratiques durables, réduisent les émissions de carbone et améliorent le bien-être social. Breega s'engage également activement auprès des entreprises de son portefeuille pour s'assurer qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière d'ESG. L'engagement de Breega en matière d'ESG est au cœur de sa philosophie d'entreprise. Nous sommes convaincus que les facteurs ESG sont essentiels à la réussite à long terme des entreprises de notre portefeuille et de la société dans son ensemble. En adoptant une approche à 360° de l'ESG, Breega ne crée pas seulement de la valeur pour ses investisseurs, elle contribue également à un avenir plus durable et plus équitable.

Breega a choisi d'évaluer séparément **l'ESG** ie. les règles et pratiques internes appliquées au sein des entreprises du portefeuille, et **l'impact externe** (positif,



neutre ou négatif) que l'activité des entreprises du portefeuille a ou pourrait avoir sur le monde.

Même si la politique ESG diffère d'un véhicule à l'autre, sans transformer nos fonds en fonds d'impact (ce qui n'est pas notre mandat), nous croyons sincèrement que l'investissement responsable et durable n'est pas antinomique avec la rentabilité, et qu'au-delà de l'inflation réglementaire croissante dans ce domaine, Breega se doit de montrer l'exemple. Un grand nombre d'investisseurs et d'acteurs se sont engagés dans la même direction ces dernières années.

Chez Breega, nous sommes profondément convaincus que l'impact stimule la performance financière. Pour aller plus loin, nous pensons que toutes les entreprises, si elles veulent réussir, doivent se préoccuper de leur impact et de leur notation ESG. Il ne s'agit plus d'un avantage facultatif, mais d'une nécessité. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas limiter les investissements à impact à un certain fonds, mais de financer des investissements à impact dans tous les portefeuilles de nos fonds actifs.

À ce jour, tous les fonds Breega actuellement en période d'investissement et dont la stratégie d'investissement est ouverte sont classés " Article 8 " dans le cadre du règlement de l'UE sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR), ce qui signifie qu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les autres fonds (notamment ceux dont la période d'investissement a pris fin ou dont la politique d'investissement est restreinte) sont classés "Article 6", ce qui signifie qu'ils n'ont pas pris en compte le risque de durabilité dans le processus de prise de décision avant cette date.

Breega vise à soutenir les entreprises qui génèrent un impact positif. Ainsi, avant toute exploration d'investissement, notre équipe évalue l'impact de la startup envisagée sur la base de trois critères : l'environnement, la philanthropie et l'éthique.

Total Score	Impact Flag
$\geq 2$	Green flag
$1 \leq \dots < 2$	Blue flag
$0 \leq \dots < 1$	White flag
$0 < \dots \leq -1$	Orange flag
$< -1$	Red flag

La taskforce RSE a le pouvoir de stopper un processus d'investissement, si la startup ne répond pas aux exigences.

En 2022, **80 % des montants investis sont allés à des startups ayant un impact positif sur le monde.**



### *A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement*

Les souscripteurs des fonds Breega labellisés article 8 SFDR reçoivent annuellement un rapport ESG détaillant les critères relatifs aux objectifs ESG et l'état du portefeuille du fonds d'un point de vue Impact (allocation des montants investis sur l'année écoulée et en cumulé depuis la création du fonds selon la matrice pré-citée) et ESG (bonnes pratiques internes, avec quelques chiffres clefs sur des indicateurs tels que la parité, le turnover, les politiques environnementales mises en place par le portefeuille, les émissions carbone).

### *A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci*



Breega privilégie les actions concrètes sur les labels, et a préféré se concentrer sur sa politique d'investissement responsable plutôt que sur la labellisation de ses fonds.

Nous avons toutefois signé un certain nombre de partenariats reflétant nos engagements en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise :

- Le Climate Act, par lequel nous nous sommes engagés à calculer et publier notre bilan carbone,
  - Le Parental Act, par lequel nous nous sommes engagés à rémunérer à 100% les pères pendant leur congé paternité,
- 
- Sista, qui cherche à promouvoir les femmes dans l'entrepreneuriat numérique en France,
  - Women2Invest, qui poursuit le même objectif en Espagne, et Investing in Women Code qui poursuit cet objectif au Royaume-Uni,
  - Emerge, qui encourage l'entrepreneuriat auprès de populations moins favorisées au Royaume-Uni,



- Diversity VC, qui permet à des populations moins favorisées de découvrir le métier d'investisseur VC,
- Epic Foundation et le Founders Pledge, au travers desquels Breega s'est engagé à reverser 5% du carried interest de tous ses fonds à des causes philanthropiques ou à la recherche médicale.

**B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

<b>Fonds Breega – article 8 SFDR</b>
Breega Seed II
Breega Venture II
Breega Africa Seed I